

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY  
AU CONSEIL GÉNÉRAL DU 13 AVRIL 2021  
CONCERNANT LES COMPTES 2020**

## **Présentation des comptes 2020 - Commentaires**

La présentation des comptes 2020 se réfère au budget 2020 adopté par le Conseil général en date du 17 décembre 2019.

Elle comporte les documents suivants :

- Commentaires
- Comptes de fonctionnement 2020
- Comptes des investissements 2020
- Bilan au 31.12.2020
- Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.
- Tableau des crédits d'investissement votés, en cours de réalisation, terminés ou abandonnés
- Amortissements 2020
- Engagements conditionnels hors bilan au 31.12.2020

### **Compte de fonctionnement**

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2020 se résume comme suit :

Revenus	CHF 11'169'710.89
Charges	<u>CHF 10'803'107.32</u>
<b>Excédent de revenus</b>	CHF 366'603.57

Le budget 2020 prévoyait une perte de CHF 368'484.09.

Il est rappelé que depuis 2015, les imputations internes des intérêts des dettes et des amortissements obligatoires sont effectuées dans les différents chapitres.

Certains postes de charges et de produits 2020 présentent des différences par rapport au budget.

En voici les principales variations :

#### **0. ADMINISTRATION**

*(Charges -73'490.89; Revenus +10'707.47)*

#### **010. Administration**

*(Charges -44'832.25)*

Les jetons et vacations du Conseil communal (010.300.02) sont inférieurs de CHF 25'695.00 au budget. Il y a eu 2 Conseillers communaux absents en 2020, partiellement remplacés, et moins de séances dû au Covid-19.

Ce dernier a également provoqué l'annulation de la votation fédérale de printemps ainsi que du vote consultatif du Grand-Fribourg. De ce fait, le compte 010.300.03 (vacations des scrutateurs) est inférieur au budget de CHF 1'506.25.

Le budget de contrôle fiduciaire de CHF 8'600.- prévu pour le passage à MCH2, n'a été que partiellement utilisé et a été reconduit en 2021.

## **020. Administration générale**

*(Charges -28'657.64; Revenus 6'101.05)*

Les frais de réception (020.317.00) sont inférieurs de CHF 6'604.56 au budget, les séances dans nos locaux ayant quasiment toutes été annulées.

Au compte 020.435.00 (Produit annonces Info et Internet), les encaissements sont inférieurs au budget de CHF 2'328.35 du fait qu'il y a eu 2 parutions d'Avryzoom au lieu de 3 en 2020. Ceci explique aussi des charges moins élevées au compte 020.310.01 (Frais publications, annonces, informations communales).

Le compte 020.436.02 (remboursements d'assurances et de tiers) présente un produit non budgété de CHF 11'988.65. Ce revenu provient principalement des pertes de gain accident versées par l'Axa.

## **1. ORDRE PUBLIC**

*(Charges -131'521.05; Revenus -89'662.70)*

### **140. Police du feu**

*(Charges -40'955.05; Revenus -2'336.45)*

Notre participation au CSPi M.A.N. (compte 140.352.00) a été de CHF 40'013.95 au lieu de CHF 74'879.00 budgétés.

### **141. Police du Feu CSPi M.A.N.**

*(Charges et Revenus -84'132.60)*

Les comptes de ce service s'équilibrent toujours au niveau des charges et des revenus, les participations des communes membres étant des charges liées. Notre propre participation à ce service se retrouve dans le compte 140.352.00.

Les soldes des sapeurs-pompiers 141.301.00 sont de CHF 27'630.00 moins élevés au budget. Ceci s'explique par un nombre d'interventions peu élevé en 2020 ainsi que les exercices pompiers et formations annulés du fait du Covid-19.

L'achat de matériel d'équipement inférieur aux prévisions ainsi qu'un aspirateur non acheté diminuent nos frais au compte 141.311.00 (Achat de matériel et véhicules) de CHF 17'477.78.

Le compte 141.315.00 (Frais d'entretien matériel, installations, véhicules et bâtiments) est inférieur au budget de CHF 15'055.21. Les frais d'expertise et d'entretien des véhicules ont été moins élevés que prévus, une bonne partie des travaux d'entretien ayant été effectué par les mécaniciens à l'interne.

## **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

*(Charges -80'136.74; Revenus +12'995.49)*

### **210. Cycle scolaire obligatoire**

*(Charges -129'978.74; Revenus +3'952.15)*

En raison du Covid-19, une bonne partie des frais du cycle scolaire obligatoire sont en diminution : moins de frais de maintenance, de fournitures scolaires, pas d'excursions, ni de spectacles.

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, une bonne partie des frais des fournitures scolaires (compte 210.310.00) passe par le cercle scolaire Avry-Matran, au compte 210.352.00. Le montant de CHF 36'923.00, figurant dans ce compte, se compose de CHF 18'000.00 pour le secrétariat, CHF 118.65 pour les vacances du conseil des parents, CHF 18'804.35 pour les fournitures scolaires (budget 40'000.00). Le budget des excursions scolaires (CHF 5'845.00) et des spectacles (CHF 5'000.00) n'a pas été utilisé. Lors de l'établissement du budget, des transports éventuels d'élèves avaient été pensés alors que cela n'a pas été le cas.

La contribution du Canton en 2020 s'est élevée à 13'480.00 (compte 210.461.00).

La plus grosse variation est celle de notre participation au CO au 210.352.01 (diminution de CHF 70'484.00).

Au compte 210.366.00 (participation aux camps et courses scolaires), le camp d'été n'a pas eu lieu.

### **218. Accueil extrascolaire**

*(Charges +216.35; Revenus -23'999.05)*

La diminution de l'activité de l'accueil extrascolaire durant 3 mois diminue de CHF 34'492.45 nos recettes au compte 218.433.01.

### **230. Formation professionnelle**

*(Charges -8'449.15)*

Les frais, bien que moins élevés de CHF 8'449.15 au budget, restent stables par rapport aux comptes 2019.

### **290. Administration scolaire**

*(Charges +69'508.07; Revenus +33'042.39)*

Les frais de chauffage (290.312.01) sont de CHF 8'779.05 plus élevés que le budget. Il avait été prévu de remplir moins les citernes, mais les prix en baisse durant le Covid-19, nous ont poussés à les compléter.

Les cours de piscine (290.317.00) ayant été suspendus durant quelques mois, les frais sont moins élevés de CHF 4'056.25.

Sur recommandation du SCom, un amortissement extraordinaire non budgété de CHF 80'000.00 a été passé au compte 290.390.01. Il s'agit de l'amortissement du solde de notre investissement datant de 1974 pour l'école et la halle de gym.

Au compte 290.301.00, l'arrêt maladie d'un concierge a engendré l'engagement temporaire d'un collaborateur. Les frais sont compensés dans le compte 290.436.02 (Remboursement d'assurances et de tiers) par le versement de CHF 30'546.70 de perte de gain versée par Axa Winterthur.

## **3. CULTURE ET LOISIRS**

*(Charges -64'389.34; Revenus -3'991.00)*

### **300. Culture**

*(Charges -18'361.50; Revenus -1'706.10)*

L'achat d'une sculpture prévue au compte 300.311.00 pour CHF 5'000.00 n'a pas été effectué. Les manifestations culturelles ainsi que le 1<sup>er</sup> août qui ont quasi toutes été annulées expliquent aussi ces variations.

### **350. Vacances et loisirs**

*(Charges -12'037.70; Revenus -600.00)*

Il n'y a eu aucune contribution aux camps extrascolaires. De plus les activités en faveur des personnes âgées ont été annulées. Le repas de Noël habituellement organisé pour les aînés a été compensé par un bon cadeau à l'auberge communale offert à tous les aînés.

### **351. Centre de loisirs**

*(Charges -16'668.40; Revenus -2'000.00)*

Le centre de loisirs a cessé son activité fin juin 2020. De plus, il n'y a eu aucune contribution aux animations pour la jeunesse en 2020.

## **4. SANTE**

*(Charges +25'889.15; Revenus -537.80)*

## **5. AFFAIRES SOCIALES**

*(Charges +36'762.05; Revenus +31'680.45)*

### **540. Structures d'accueil de la petite enfance**

*(Charges +40'803.95)*

Nous constatons plus d'enfants placés dans les crèches et chez les mamans de jour.

### **580. Aide sociale**

*(Charges +763.85; Revenus +37'115.65)*

Le dépassement des frais de repas à domicile (580.317.01) de CHF 7'803.80 est compensé par les recettes (580.434.01) qui sont supérieures de CHF 7'842.00 au budget.

La facture cantonale finale pour la mise en œuvre de la législation sur l'aide sociale étant moins élevée que prévue au budget, elle a généré un revenu non budgété de CHF 29'569.65 (compte 580.451.00).

## **6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

*(Charges -85'608.62; Revenus -418.74)*

### **620. Routes communales et génie-civil**

*(Charges -95'597.59; Revenus +5'972.15)*

La différence au budget des salaires (620.301.00) de moins CHF 12'700.60 est liée au Covid-19 et au fait que certains salaires ont été répartis dans d'autres dicastères, dont le centre de tri.

Au compte 620.314.00 (Entretien routes, places et signalisation, sécurité), il y a eu moins de travaux d'entretien réalisés qu'estimés.

Les amortissements, au compte 620.390.01 sont moins élevés de CHF 41'730.00 que le budget en raison de certains investissements qui ont été intégralement amortis par amortissements extraordinaires réalisés en 2019. Il s'agit de l'éclairage public, du véhicule édilitaire et des routes.

### **650. Trafic régional**

*(Charges +10'539.97; Revenus -6'390.89)*

La différence au budget de CHF 34'180.00 au compte 650.434.00 est due au fait que la vente des cartes journalières CFF a fortement chuté avec le Covid-19. Les frais d'exploitation P+R Rosé (650.314.01) présentent un excédent de plus de CHF 10'000.00 par rapport au budget en raison du changement de l'horodateur qui était défectueux. Le coût de cet appareil a été remboursé par l'Agglomération sur le compte 650.434.01.

## **7. PROTECTION – AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT**

*(Charges +12'786.09; Revenus +90'410.20)*

### **700. Approvisionnement en eau**

*(Charges et Revenus -3'594.62)*

Le compte d'approvisionnement en eau s'équilibre par un prélèvement à la réserve de CHF 30'361.84.

Dans le compte 700.314.00 (frais d'entretien), des frais non budgétés pour env. CHF 22'341.00 ont été payés pour la fuite d'eau à la route des Fontanettes. Les travaux d'entretien budgétés pour CHF 40'000.00 n'ont pas été réalisés.

Les taxes de raccordement encaissées ont servi à amortir un investissement d'où les écritures en charge au compte 700.332.00 et en produit au compte 700.434.04 pour un montant de CHF 20'329.64.

Les ventes d'eau (700.435.00) sont inférieures de CHF 45'969.05 par rapport au budget. 2020 a été une année plus pluvieuse, il y a eu moins d'arrosages en été.

### **710. Protection des eaux**

*(Charges et Revenus +46'929.91)*

Le compte de protection des eaux est équilibré après une attribution à la réserve de CHF 31'505.87 (compte 710.380.00).

Les frais d'entretien et de rénovation des installations (710.314.00) sont inférieurs de CHF 18'486.85 au budget. Moins de pannes et de frais que budgétés sont constatés.

Les investissements nets de CHF 47'506.24 en 2020 ont été utilisés, selon la demande du Conseil général, pour amortir des investissements bouclés, par prélèvement à la réserve, d'où les écritures en charge au compte 710.332.00 et en produit au compte 710.480.00.

## **720. Déchetterie**

*(Charges +14'521.60; Revenus +6'110.59)*

Le budget de CHF 11'000.00 prévu au compte 720.314.00 pour l'agrandissement d'un couvert n'a pas été utilisé. Le couvert prévu a été remplacé par l'achat d'un conteneur pouvant être fermé.

## **740. Cimetière**

*(Charges +10'987.95; Revenus -4.30)*

Dans le compte 740.314.00, le dépassement de budget de CHF 10'954.65, en lien avec la construction du cheminement piéton, s'explique par l'aménagement d'une boucle supplémentaire qui a été réalisée afin de permettre le passage aux chaises roulantes. De plus, les pavés ont été choisis en respectant le style ancien des pavés en place.

## **790. Aménagement du territoire**

*(Charges -54'392.75; Revenus +40'968.62)*

Les salaires au compte 790.301.01 sont inférieurs de CHF 28'625.80 au budget, du fait de l'absence de responsable technique durant 3 mois.

Les frais prévus au compte 790.318.00 (Honoraire des urbanistes) sont moindres. Dans l'attente de la décision du Tribunal fédéral sur la révision générale de notre PAL, certains travaux ont été reportés.

Au compte 790.318.06, figure une dépense non budgétisée de CHF 9'945.00. Il s'agit des frais de verbal du géomètre pour des travaux réalisés en 2012 (mise en séparatif à l'Impasse des Agges), dossier pour lequel le crédit d'investissement a déjà été bouclé.

Tous les frais d'urbanistes et d'avocats concernant le PAD ont été facturés à Avry-Centre au compte 790.436.03 (Remb. frais PAD Avry-Centre).

## **8. ECONOMIE**

*(Charges -200.50; Revenus+1'029.00)*

## **9. FINANCES ET IMPÔTS**

*(Charges -105'27287; Revenus+217'692.57)*

### **900. Impôts**

*(Charges -5'211.59; Revenus +269'265.40)*

Les recettes 2020 estimées pour les personnes physiques (compte 900.400.05 et compte 900.400.06) et morales (compte 900.401.02 et compte 900.401.03) ont été calculées sur la base des estimations fournies par le canton et les provisions nécessaires ont été effectuées.

Les années antérieures à 2019 peuvent être considérées comme entièrement taxées et facturées pour les personnes physiques comme pour les personnes morales. Nous rappelons que depuis 2013, nous actualisons l'estimation des impôts des années précédentes encore à encaisser basée sur les impôts déjà encaissés et sur le solde non encaissé actualisé selon les estimations du canton. Cette façon de faire a pour but de lisser les provisions d'année en année pour tenter d'éviter autant que possible des pertes ou des bénéfices extraordinaires importants une fois les impôts effectivement encaissés. Selon recommandation du Service des communes, lors de l'établissement du budget, nous ne tenons pas compte des impôts à encaisser pour les années antérieures, puisque le budget de l'année devrait être décidé en fonction des revenus de l'année en cours. Cela précisé, le compte 900.400.00 concernant les impôts sur le revenu pour les personnes physiques des années antérieures présente un solde positif de CHF 310'170.00 et celui de la fortune (compte 900.400.01) un solde négatif de CHF 7'752.15. En ce qui concerne les impôts des personnes morales pour les années antérieures, le compte de bénéfice (compte 900.401.00) présente un solde positif de CHF 132'885.75 et celui sur le capital (compte 900.401.01) un solde négatif de CHF 8'319.80. Au vu des variations prévisibles, nos

provisions sur les impôts courants ont également été adaptées en conséquence. Ceci génère des variations négatives de CHF 223'400.00 sur les personnes physiques.

A noter que les impôts prélevés à la source (compte 900.400.02) ont été supérieurs au montant budgété pour CHF 10'677.55.

Les impôts dits conjoncturels (impôts sur les prestations en capital, impôts sur les mutations, impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations) varient chaque année par rapport aux montants budgétés. Pour cette année, ils ont un résultat supérieur au budget de CHF 23'674.10.

#### **940. Capitaux et emprunts**

*(Charges -106'359.83; Revenus -106'901.88)*

Les intérêts sur nos emprunts (compte 940.321.00) sont de CHF 19'066.20 inférieurs au budget, les nouveaux emprunts ayant été négociés à un taux très bas.

Les amortissements obligatoires font l'objet d'écritures pour un montant total de CHF 626'295.00 (compte 940.330.00), soit CHF 87'795.00 de moins que prévus. Ils sont déterminés selon la Loi sur les communes et calculés par le Service des communes, en fonction des autorisations d'emprunts et de la fin des travaux d'investissements. Ils s'expliquent par les amortissements extraordinaires effectués en 2019 sur le véhicule édilitaire, l'éclairage public et les routes ainsi que par des amortissements non débutés (photovoltaïque école, administration communale et auberge de Rosé), ces investissements n'ayant été bouclés qu'en 2020.

Depuis 2015, des imputations internes des intérêts (compte 940.490.00) et des amortissements obligatoires (compte 940.490.01) sont effectués, ce qui explique les montants figurant dans ces deux comptes.

#### **942. Immeubles**

*(Charges -52'602.15; Revenus -1'694.95)*

Les frais de raccordement au chauffage à distance (compte 942.315.00) budgétés pour CHF 43'450.00 n'ont pas été facturés, les travaux n'ayant pas débuté en 2020.

Le dépassement de CHF 2'697.85 au compte 942.318.08 (frais de téléphone édilité & internet) est dû aux frais d'installation d'un sonicwall sécurisé et de la connexion au système informatique communal du bâtiment de l'édilité.

La fermeture des salles communales, du fait du Covid-19, ont engendré une perte de revenus au compte 942.423.03 de CHF 3'214.45.

#### **943. Auberge Avry-Rosé**

*(Charges -11'099.30; Revenus -28'975.00)*

La commune a décidé de soutenir les tenanciers de l'Auberge communale durant cette période de Covid-19 en ne facturant que partiellement les loyers lors des périodes de fermeture, d'où une différence par rapport au budget de CHF 28'975.00 au compte 943.423.02.

#### **990. Clôture**

*(Charges +70'000.00 ; Revenus +85'999.00)*

Sur recommandation du SCom, le Conseil communal a décidé d'un amortissement extraordinaire de CHF 80'000.00 (compte 990.332.00) afin de liquider un crédit figurant sur le contrôle de l'endettement depuis 1974 concernant l'école et la halle de gymnastique. Cet amortissement a fait l'objet d'une imputation interne dans le dicastère des écoles.

## PRINCIPALES VARIATIONS ENTRE COMPTES ET BUDGET 2020

Participation au CSPi M.A.N.	CHF 34'865.05
Participation au Cercle scolaire Avry-Matran	CHF 31'922.00
Participation au cycle d'orientation	CHF 70'484.00
Boucllement du service social	CHF 29'569.65
Produits accueil extra-scolaire	-CHF 34'492.45
Remboursements PDG Axa	CHF 34'929.35
Subventions communales aux crèches	-CHF 31'875.85
Abonnements CFF-ventes	-CHF 34'180.00
Impôts sur les gains immobiliers et les mutations présentent	-CHF 96'066.55
Contributions immobilières	CHF 30'621.05
Impôt sur prestations en capital	CHF 118'222.90
Impôts des années antérieures non budgétés	CHF 426'983.80
Impôts année en-cours	-CHF 223'400.00
Amortissements obligatoires moins élevés et répartition sur dicastères pas budgétée	CHF 87'795.00
Raccordement CAD non débuté	CHF 43'450.00
Variations inf. à CHF 30'000.- et commentées dans le message au CG	-CHF 42'224.38
	<u>CHF 446'603.57</u>
Amort. extraordinaire « Ecole et halle de gym-2435-1974 »	-CHF 80'000.00
Bénéfice 2020	<b>CHF 366'603.57</b>

## COMPTE D'INVESTISSEMENT

Le compte d'investissement se résume comme suit :

Dépenses d'investissement totales	CHF 1'073'430.65
Recettes d'investissement totales	<u>CHF 113'492.30</u>
<b>Investissements nets</b>	CHF 959'938.35

Le budget 2020 prévoyait un montant d'investissements nets de CHF 1'885'100.00.

Le tableau des crédits annexé résume la situation des crédits d'investissement au 31 décembre 2020.

## BILAN

En 2020, la décision du tribunal fédéral sur notre plan de révision du PAL étant tombée, les « échanges de terrains » avec la commune de Lully ont dû être annulés.

Les comptes bloqués 1020.22 (BCF 30 01 457.874-02 Fontanettes-Est) et 1020.23 (BCF 30 01 512.705-05 Haut des Agges) ont été clôturés. Les propriétaires des parcelles ont été remboursés, à l'exception d'un propriétaire qui l'a été en 2021. La commune de Lully nous a restitué une partie des fonds en 2020, le solde a été restitué en 2021.

## **SITUATION FINANCIERE**

Au 31 décembre 2020 la situation financière présente une dette de CHF 11'003'257.05 contre CHF 10'692'153.36 au 31 décembre 2019.

## **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements conditionnels hors bilan, c'est-à-dire les engagements contractés dans le cadre des associations de communes ou d'ententes intercommunales, sont mentionnés sur la liste annexée. Ils s'élèvent au 31.12.2020 à CHF 4'419'168.56.